

**TABLEAU D'AVANCEMENT Cadre B**  
**Contrôleur Principal – Contrôleur 1ère classe Année 2012**

**CAP locale du 05 juin 2012**  
**Déclaration Liminaire**

**Monsieur le Président,**

La section FO DGFIP DRESG tient à rappeler en préalable les revendications concernant la catégorie B.

FO DGFIP dénonce les conséquences du NES:

- Le maintien sur trois niveaux de grade d'une carrière s'échelonnant de l'indice 310 à l'indice 551 INM.
- L'allongement de la durée de séjour dans les échelons de début de carrière comme moyen de financement des indices terminaux du grade.
- La mise en place de deux concours professionnels à l'intérieur d'une même catégorie.

FO DGFIP :

- Refuse un concours professionnel pour le passage de contrôleur 1ère classe à contrôleur principal dont les épreuves sont plus sélectives que les actuelles épreuves de CP.
- S'oppose à la mise en place d'une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour un changement de grade alors que cela doit être une sélection pour passer d'une catégorie à l'autre.

Concernant précisément cette CAPL, FO DGFIP tient à affirmer, une nouvelle fois, que les propositions transmises par l'Administration en vue de l'accession, par Tableau d'Avancement, au Grade de Contrôleur Principal et de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ne sont pas satisfaisantes.

FO DGFIP condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nos collègues d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

**Les chiffres parlent d'eux-mêmes**

Pour le passage au grade de Contrôleur Principal 26 Agents figurent sur la «plage d'appel statutaire alors que 7 agents seulement figurent sur la PUS dont 6 agents proposés (Plage Utile de Sélection).

Pour le passage au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe 16 agents figurent sur la plage d'appel statutaire alors que 5 agents figurent sur la PUS.

**Des taux de promotions bas pour le passage au grade de contrôleur principal alors que vous exigez des agents toujours plus avec des indicateurs qui eux ne craignent pas d'avoisiner les 90% et 100%.**

**C'est pourquoi, F.O.-DGFIP demande la suppression totale des contingentements de grades résultant des restrictions budgétaires afin que tous les agents puissent être promus au grade supérieur, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.**

## **Ce qui aurait ainsi pour effet de permettre :**

A tous les Contrôleurs de l'ère Classe d'accéder au Grade de Contrôleur Principal dès 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon et 5 ans de service effectifs dans la catégorie B, alors que la coupure 2011 se situe au 10 échelon avec rang 28/11/2010.

A tous les contrôleurs de 2<sup>ème</sup> classe d'accéder au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe dès 1 an d'ancienneté dans le 6<sup>e</sup> échelon et 5 ans en B, alors que la coupure 2011 se situe au 8ème échelon avec rang du 01/01/2011.

FO DGFIP exige que les améliorations obtenues en termes de possibilités dans le cadre du « volet social de la mise en place de la DGFIP » soient augmentées.

**FO DGFIP dénonce le projet de réforme de la grille de la catégorie B conduisant à faire financer par les agents eux-mêmes les indices de fin de carrière, en allongeant la durée des échelons.**

FO DGFIP revendique :

Une véritable réforme de la grille indiciaire avec une carrière sur 2 niveaux de grade sans concours allant de l'indice majoré 384 à 658 et non pas un saupoudrage rapidement neutralisé par un allongement de la durée des échelons.

**Ceci serait un premier pas vers la linéarité de la Carrière B, revendication fondamentale de Force- Ouvrière.**

FO DGFIP exige des indices de fin de carrière qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et revendique pour tous l'accès à un grade ou un indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Cette création de grades de fin de carrière, revendication FO trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polycompétence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures engagées.